

Les classes de raccordement s'adressent aux élèves de la voie VSO ou VSG qui, leur certificat d'études secondaires en poche, veulent obtenir le certificat VSG (raccordement I) ou VSB (raccordement II). Cette passerelle dure un an.

En détail

- Les élèves de la voie secondaire à options (VSO) peuvent, à certaines conditions, entrer dans une classe de raccordement I en vue d'obtenir un certificat de la voie secondaire générale (VSG).
- Les élèves de la voie secondaire générale (VSG) qui veulent obtenir un certificat de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) peuvent, à certaines conditions, intégrer une classe de raccordement II.

Pourquoi faire un « rac » ?

Les motivations des élèves sont diverses : les uns ont l'objectif d'entrer à l'école de culture générale ou de maturité, d'autres visent une formation professionnelle exigeante. Le raccordement est une étape dans un cursus.

Bon à savoir

L'effort à fournir est particulièrement intense : motivation et disponibilité sont les deux conditions nécessaires pour faire face à la masse de travail qu'exige le programme VSG ou VSB condensé sur une année.

En 2009, 600 élèves fréquentaient une classe de raccordement.

Source : SCRIS.

Remarque : l'introduction du Plan d'études romand dans le cadre d'HarmoS et la mise en œuvre de la LEO aura des incidences sur l'organisation du raccordement. Les élèves actuellement en 9^e année ne sont pas concernés.



Conditions d'admission

Raccordement I : le certificat VSO doit avoir été obtenu avec au moins 14 points aux évaluations de français, mathématiques et allemand. Par exemple : 4 en français, 5 en maths et 5 en allemand.

Raccordement II : le certificat VSG doit avoir été obtenu avec au moins 15 points aux évaluations de français, mathématiques et une langue étrangère (allemand ou anglais).

Options à choix

Le choix des options spécifiques du raccordement II est limité aux trois suivantes : *Mathématiques et physique, Economie et droit, Italien*. Pour cette dernière option, l'élève doit avoir suivi avec succès le cours facultatif d'italien proposé en 9^e année, ou justifier de connaissances suffisantes testées avant l'inscription définitive.

Age limite

Les candidats et candidates aux classes de raccordement ne doivent pas avoir plus d'un an de retard par rapport à la scolarité obligatoire.
Age maximum au début de l'année de raccordement: **17 ans**.

Lieux

Des classes de raccordement sont ouvertes à Lausanne et, en fonction des effectifs, à Bussigny, Montreux, Nyon et Yverdon

Comment s'inscrire ?

Les élèves intéressés peuvent demander un dossier d'inscription à leur maître ou maîtresse de classe.

Le délai d'inscription est fixé chaque année à fin janvier.

Vous voulez en savoir plus ?

Consulter les pages consacrées aux classes de raccordement sur Internet à l'adresse

<http://www.vd.ch/fr/themes/formation/scolarite-obligatoire/raccordements/>

Des questions sur les formations et les professions ?

L'information continue sur www.vd.ch/orientation.

